

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2014

PRESENT(E) S : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, RUIZ, Adjoints, Mme CABANNES, M. BLANCHARD, BONNAL, DUBAQUIER, GERARD, MERINO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme CATTANEO, Maire-Adjoint à M. AUGÉY, Maire ; Mme BIRAGUE, Conseillère Municipale à Mme RUIZ, Maire-Adjoint ; M. BONNEMAZOU, Conseiller Municipal à M. BLANCHARD, Conseiller Municipal ; M. RAMOS, Conseiller Municipal à M. MERINO, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BOISSY, THOMAS, M. CASTAGNET, LASSERRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2014-04 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE » - SDEEG

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Municipalité de Fargues a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Municipalité de Fargues au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé,

Le Conseil Municipal décide :

- L'adhésion de la Municipalité de Fargues au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et de fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Municipalité de Fargues est partie prenante,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Municipalité de Fargues est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 - COMPTES DE GESTION 2013

Monsieur le Maire présente toutes les écritures comptables de 2013 qui font ressortir les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL – DELIB. 2014-05 :

- section fonctionnement :
 - o dépenses : 802 364,03 €
 - o recettes : 898 332,73 €
 - o excédent reporté (2012) : 140 770,99 €Soit un excédent de : 236 739,69 €

- section investissement :
 - o dépenses : 179 778,36 €
 - o recettes : 58 440,44 €
 - o excédent reporté (2012) : 297 144,61 €
 - o restes à réaliser : 216 000,00 €Soit un déficit de : 40 193,31 €

Résultat global de clôture : excédent : 196 546,38 €

BUDGET ZONE INDUSTRIELLE – DELIB. 2014-08 :

- section fonctionnement :
 - o dépenses : 53 985,67 €
 - o recettes : 53 985,67 €
 - o excédent reporté (2012) : 161 123,15 €Soit un excédent de : 161 123,15 €

- section d'investissement :
 - o dépenses : 83 658,46 €
 - o recettes : 0 €
 - o déficit reporté : 192 439,12 €Soit un déficit de : 276 097,58 €

Résultat global de clôture : déficit : 114 974,43 €

Monsieur le Maire, après avoir confirmé la similitude des comptes des budgets 2013 de la commune et des zones industrielles avec ceux de Monsieur le Trésorier Principal, cède la présidence à Monsieur BERNARD, Maire-Adjoint qui fait procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2013 après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance. Comptes approuvés à l'unanimité des membres présents.

DELIB. n° 2014-06 : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur AUGÉY, Maire, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 236 739,69 €.

Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice : 236 739,69 €
- Solde d'exécution d'investissement (excédent de financement): 175 806,69 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 216 000,00 €
- Besoin de financement : 40 193,31 €
- Affectation du résultat : 236 739,69 €
 - o Affectation au R1068 (investissement) : 86 739,69 €
 - o Report en fonctionnement R002 : 150 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- PERMANENCES DES ELUS POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections municipales ont lieu les 23 et 30 mars 2014. Le calendrier des permanences des élus est établi afin de tenir le bureau de vote pour ces échéances électorales.
- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SUD GIRONDE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion de la Communauté des Communes du 3 mars, les comptes administratifs 2013 des Communautés des Communes du Pays Langon, du Pays de Paroupian et de Villandraut ont été adoptés à l'unanimité.
- BILAN REPAS DES ANCIENS : Madame RUIZ, Maire-Adjoint, fait le bilan du repas des anciens qui a eu lieu le dimanche 2 février dernier à la Maison du Temps Libre. 139 convives ont participé à cette agréable journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.